



HAL
open science

**L'affaire de la Banque de Saint-Charles à travers la
correspondance de Valentín de Foronda et Paul Pierre
Lemercier de la Rivière**

Bernard Herencia, Béatrice Perez

► **To cite this version:**

Bernard Herencia, Béatrice Perez. L'affaire de la Banque de Saint-Charles à travers la correspondance de Valentín de Foronda et Paul Pierre Lemercier de la Rivière. *e-Spania - Revue interdisciplinaire d'études hispaniques médiévales et modernes*, 2018, 29, 10.4000/e-spania.27602 . hal-01983481

HAL Id: hal-01983481

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-01983481v1>

Submitted on 16 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



e-Spania

Revue interdisciplinaire d'études hispaniques
médiévales et modernes

29 | février 2018

**Stratégies argumentatives dans le dialogue espagnol
/ Góngora et les humanités numériques / La España
de Carlos II**

L'affaire de la Banque de Saint-Charles à travers la correspondance de Valentín de Foronda et Paul Pierre Lemerancier de la Rivière

Bernard Herencia et Béatrice Perez



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/e-spania/27602>

DOI : 10.4000/e-spania.27602

ISBN : 979-10-96849-06-2

ISSN : 1951-6169

Éditeur

Civilisations et Littératures d'Espagne et d'Amérique du Moyen Âge aux Lumières (CLEA) - Paris
Sorbonne

Ce document vous est offert par Sorbonne Université



Référence électronique

Bernard Herencia et Béatrice Perez, « L'affaire de la Banque de Saint-Charles à travers la
correspondance de Valentín de Foronda et Paul Pierre Lemerancier de la Rivière », *e-Spania* [En ligne],
29 | février 2018, mis en ligne le 01 février 2018, consulté le 16 janvier 2019. URL : <http://journals.openedition.org/e-spania/27602> ; DOI : 10.4000/e-spania.27602

Ce document a été généré automatiquement le 16 janvier 2019.



Les contenus de la revue *e-Spania* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative
Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

L'affaire de la Banque de Saint-Charles à travers la correspondance de Valentín de Foronda et Paul Pierre Lemer cier de la Rivière

Bernard Herencia et Béatrice Perez

- 1 L'exposé qui suit est le fruit d'une collaboration de trois années développée pour étudier les points de contact entre les travaux du physiocrate français Paul Pierre Lemer cier de la Rivière (1719-1801) et ceux de deux publicistes espagnols. Dans le premier cas, une rencontre intellectuelle se produit entre le Français et l'économiste espagnol, Valentín Tadeo de Foronda y González de Echavarrí (1751-1821) : trois lettres des années 1786 et 1787, objets du présent article, en témoignent. Dans le second cas, nul échange (Lemer cier de la Rivière est mort depuis près de deux décennies) : le juriste et homme de lettres Juan del Castillo y Carroz (1760-1828) propose au public espagnol, par deux fois (en 1820 et 1823), la traduction intégrale (enrichie d'un volumineux appareil de notes) de l'œuvre majeure du physiocrate, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, dont l'édition originale date de 1767. L'ensemble des traductions réalisées par Béatrice Perez (les éléments épistolaires de Paul Pierre Lemer cier de la Rivière et Valentín de Foronda, ainsi que le paratexte conçu par Juan del Castillo y Carroz) enrichissent les quatrième et cinquième volumes de l'édition, préparée par Bernard Herencia, des œuvres de Lemer cier de la Rivière parus en 2016 et en 2017 dans la collection « Naissance de l'Économie politique », chez Slatkine.
- 2 Cet article – centré sur les échanges épistolaires entre Lemer cier de la Rivière et Foronda – se propose de revenir sur un épisode financier franco-espagnol qui défraie la chronique, alimente les débats et exacerbe, souvent, les positions et les passions dans les années 1780.
- 3 Ces documents permettent de souligner, dans le parcours intellectuel de Lemer cier de la Rivière, une volonté d'agir de façon concrète en confrontant ses positions théoriques fortes aux contingences de la vie institutionnelle et économique de son temps. C'est là un

point essentiel pour lire afin de comprendre ses écrits. S'il est un théoricien de tout premier plan appartenant à l'école économique des physiocrates fondée par François Quesnay, sa carrière et ses écrits sont profondément marqués par ses activités et ses responsabilités de parlementaire et d'administrateur colonial dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les lettres ainsi échangées permettent, par un effet de ricochet, de prendre la mesure de l'influence politique de Valentín de Foronda dans les dernières années du règne de Charles III et de percevoir son évolution vers des positions fermement libérales et constitutionnelles. Elles éclairent, pareillement, la réflexion plus vaste de ce dernier sur le commerce, à travers sa *Disertación sobre lo honroso que es la profesión del comercio, leída en las juntas generales que celebró la sociedad bascongada en Bilbao en 1778*. Enfin, elles sont des laboratoires d'idées, qui, de façon précoce, mettent en ébullition une pensée qui prend tout son sens sous Charles IV.

- 4 Les trois *Lettres sur la Banque de Saint-Charles (Cartas sobre el banco de San Carlos)* publiées une première fois en 1787 révèlent un échange épistolaire entre novembre 1786 et janvier 1787 entre Paul Pierre Lemercier de la Rivière qui se trouve à Paris, et Valentín de Foronda, qui écrit, dans un premier temps, de Bergara, dans le Gipuzkoa – où se trouve la *Real Sociedad Vascongada de los Amigos del País* à laquelle il participe activement ; puis de Madrid, dans un second temps, en janvier 1787. Le thème récurrent des trois courriers est le fonctionnement de la Banque et son avenir. Ces lettres permettent de présenter les enjeux financiers des réseaux espagnol et français ; François de Cabarrus, le directeur de la Banque et ami personnel de Foronda ; le comte de Mirabeau, ennemi farouche de la Banque ; enfin, le contenu même des lettres.

La création de la Banque et le contexte de spéculation financière entre les places de Paris et de Madrid

- 5 En Espagne, la dynastie des Bourbons qui succède, en 1700, à la maison d'Autriche inaugure une volonté de réforme et de despotisme éclairé qui se traduit rapidement par une modernisation des institutions et des infrastructures du pays. Ces efforts – initiés déjà sous le règne du dernier Habsbourg, Charles II – culminent sous le règne de Charles III (1759-1788) grâce au travail de son ministre, le comte de Floridablanca (José Moñino). Lorsqu'il accède au trône d'Espagne, Charles III bénéficie de ses expériences antérieures comme duc de Parme et de Plaisance en 1731, puis comme roi de Naples et de Sicile. Suivant un mouvement général en Europe (qui voit l'expulsion des jésuites, en 1767, et la tentative, bien que frustrée, de limiter l'emprise de l'Inquisition), Charles III ambitionne des réformes agraires – modestes, toutefois, car elles vont à l'encontre des intérêts du clergé et de l'aristocratie terrienne ; une libéralisation du commerce – aidée par des droits de douane limités, ce qui lui vaut l'appui des secteurs mercantiles. Sur le plan politique, dans le contexte de la guerre d'Indépendance américaine – et en raison du pacte de famille des Bourbons confirmé par le traité d'Aranjuez d'avril 1779¹ –, l'Espagne entre en guerre contre la Grande-Bretagne et le roi est confronté au financement de l'engagement militaire. C'est à ce moment que le comte de Floridablanca – qui était parvenu à imposer la constitution d'un véritable cabinet gouvernemental, qui devient *Junte suprême d'État* par décret du 8 juillet 1787 – prend conseil auprès de François Cabarrus.

- 6 François Cabarrus est un financier français (1752-1810)², entrepreneur, agronome, grand admirateur des Lumières qui, sous la protection de Floridablanca et du secrétaire d'État aux finances (le comte de Gausa, Miguel de Múzquiz), conseille Charles III pour la création de la Banque de Saint-Charles. De façon plus générale, il conseille déjà Charles III qui se montre soucieux de moderniser son pays. L'Espagne, à ce moment précis, connaît un engouement pour les questions agraires et les initiatives individuelles se multiplient sous la houlette de François de Cabarrus entre autres. Des ouvrages majeurs circulent (certains, parfois, traduits), tels le *Traité de la culture des terres* de Duhamel du Monceau, l'*Essai sur l'amélioration des terres* de Henry Patullo ou encore le *Dictionnaire universel d'agriculture* de l'abbé Rozier. Des *Sociétés économiques* apparaissent rapidement et diffusent les connaissances agronomiques des Lumières. Ces *Sociedades económicas de Amigos del País* se développent entre les années 1775 et la fin du règne de Charles III afin de répandre les idées des Lumières et, principalement, les nouvelles connaissances scientifiques et techniques (telles la *Real Sociedad Bascongada de Amigos del País*, fondée dès 1764, ou la *Real Sociedad económica Matritense de Amigos del País*, créée à Madrid en 1775). On en compte plus d'une vingtaine en 1788, très actives en Espagne et en Amérique. François de Cabarrus, frappé par la misère des campagnes, réclame la création d'écoles d'économie rurale et s'engage fermement, en 1798, dans le développement d'une exploitation modèle en Nouvelle-Castille. Son ami, Pierre Davout, teneur de livres à la Banque de Saint-Charles et co-membre de la *Société économique de Madrid*, est ainsi le traducteur de l'*Essai* de Pattulo. Ces initiatives témoignent de la volonté de ces hommes *ilustrados* de répandre les lumières par : l'exemple (telles les expériences des fermes modèles comme celle de Cabarrus ou celle du château royal d'Aranjuez) ; les écrits (telles les traductions de manuels techniques et d'agronomie citées) ; l'enseignement (par le biais des *Sociedades económicas*). Soulignons, à ce propos, l'énumération (et la marque de prudence) de François Bluche, dans son livre *Le Despotisme éclairé*, après l'énumération des grandes figures *ilustradas* (Aranda, Campomanes – *Sociedad de Madrid* ; Jovellanos – *Sociedad de Sevilla* ; Floridablanca, mais aussi Pablo de Olavide) :

Cette énumération ne doit pas faire illusion : il y a peu de levain, beaucoup de pâte inerte. Toutefois entre les animateurs du réveil de l'Espagne et les masses agissent des intermédiaires, les fameuses sociétés économiques des amis du pays³.

- 7 Pendant ces années-là, François de Cabarrus développe son sens des affaires en s'associant avec Juan de Aguirre, en 1777, puis avec Paulin Lalanne son oncle, en 1782⁴. Au même moment, il met sur pied – pour pallier les nécessités de financement des opérations militaires – les fameux billets royaux (*los vales reales*) qui permettent à l'État de limiter le recours à l'impôt. Il s'agit d'une monnaie-papier portant intérêt. Le plan est adopté et dix millions de piastres (de *pesos fuertes*) sont émis en petites coupures renouvelables annuellement. L'opération est un succès et assure la fortune et la renommée de François Cabarrus. En 1781, il est consulté sur l'opportunité de créer la Banque de Saint-Charles (il s'agit, en vérité, d'un rétablissement, car celle-ci avait vu le jour de façon éphémère auparavant), banque nationale qu'il fonde le 2 juin 1782, en s'inspirant de la Banque d'Amsterdam et de la Caisse d'Escompte de Paris.
- 8 Très vite, la fondation suscite des critiques dont la principale pointe le système du papier-monnaie qu'introduit Cabarrus, jugé dangereux et comparé au système de John Law⁵. Le système imaginé par ce dernier développait l'utilisation du papier-monnaie au détriment des espèces métalliques afin de faciliter le commerce et l'investissement. Créée par Law, la Banque Générale – société par actions – est à l'origine des premières grandes émissions

de titres boursiers. La déconfiture du système de Law marque puissamment les politiques et les financiers des décennies suivantes et, en France, à la fin du XVIII^e siècle ces pratiques sont jugées favorables à l'agiotage (la spéculation) et, donc, préjudiciable à la stabilité de la Caisse d'Escompte de Paris.

- 9 La nouvelle Banque de Saint-Charles fondée, Cabarrus en est nommé directeur de droit (*nato*)⁶ dès la première assemblée, en décembre 1782. Selon les statuts contenus dans la cédule royale de fondation, la direction est assurée par les actionnaires rassemblés au sein de la *Junta General* et par le truchement d'une *Junta Particular*, composée de huit directeurs élus. Six d'entre eux devaient assurer bénévolement la direction à tour de rôle, tous les deux ans, tandis que les deux autres occupaient la charge pour un temps illimité et étaient rétribués. L'établissement se donne pour mission d'acquitter les obligations du Trésor espagnol sur les places étrangères ; d'administrer les fonds et ravitaillements des armées et de prendre à sa charge, à titre exclusif, le transfert des piastres (*pesos fuertes*), soit l'exportation de l'or et de l'argent. Il est commissionné à 6 % sur les opérations qu'il réalise pour l'administration royale et pratique un taux d'escompte de 4 % sur les lettres de change tirées à Madrid. Le capital de la Banque est porté à quinze millions de piastres fortes (*pesos fuertes*), partagé en actions.
- 10 À cette époque, le commerce colonial espagnol entre également dans une période de turbulences : la *Compagnie Guipuzcoana de Caracas* perd le commerce exclusif du cacao avec l'Amérique coloniale, tandis qu'en Orient, le commerce des Philippines s'effectue essentiellement avec les nations fréquentant la région (notamment la Chine) rapportant peu à la couronne espagnole. Une partie du commerce philippin transite, de surcroît, directement par le port d'Acapulco au Mexique, court-circuitant la péninsule. Une nouvelle fois, François Cabarrus est consulté et propose, en 1783, de réunir le commerce d'Asie et celui d'Amérique par la voie des Philippines. La *Compagnie Royale des Philippines* est ainsi instituée le 10 mars 1785 par une cédule royale. Elle est capitalisée à hauteur de huit millions de *pesos* sur les profits de la Banque de Saint-Charles, dont elle devient une filiale. François de Cabarrus se passionne, en parallèle, pour un projet hydraulique d'envergure : promouvoir la création d'un canal (dans l'esprit des grands projets hydrauliques des Lumières) reliant la Sierra de Guadarrama à la plaine du Guadalquivir. Ce canal devait passer par Madrid et unir les eaux de la Jarama à ceux de la Lozoya. François de Cabarrus, sur ses fonds propres, achète les droits sur les eaux et lance, avec l'approbation du gouvernement, les travaux dudit canal – ce canal est évoqué dans la lettre de Valentín de Foronda à Paul Pierre Lemerrier de la Rivière en date du 3 janvier 1787. Mais sa puissance économique et politique suscite des critiques de plus en plus vives et le grief principal qui lui est fait porte sur l'opacité des liens entre ses affaires privées et les affaires publiques dont il a la charge, dénonçant l'utilisation des fonds de la Banque pour ses affaires personnelles, son népotisme – l'établissement de ses proches et de ses fidèles aux postes importants – et l'utilisation d'informations privilégiées conduisant au délit d'initié.
- 11 Au moment de la création de la Banque, le principal défi est de placer son capital auprès du public : cent cinquante mille actions à 2 000 réaux. De nombreux commissionnaires, en Espagne et en France, vont se charger de placer les titres auprès du public et des familles financières de Paris. Très vite se dessinent les solidarités : parmi les souscripteurs se trouvent des membres de la famille Cabarrus ou des familles alliées, les familles Le Couteulx et Lenormand. Parmi les ennemis se trouve le réseau proche de la Caisse d'Escompte de Paris, composé d'Etienne Brissot, Jean-Pierre de Clavière, Isaac Panchoa,

et surtout, d'un porte-parole extraordinaire, le comte de Mirabeau, qui leur prête sa plume pour conquérir les marchés en publiant une diatribe contre la Banque, *De la Banque d'Espagne, dite de Saint-Charles, par le comte de Mirabeau*. Le but de la manœuvre est alors de spéculer à la baisse le cours des « Saint-Charles » en dénonçant le fait que les titres se placent avec plus de facilité et pour un meilleur prix à Paris qu'à Madrid.

- 12 Mirabeau dénonce Cabarrus qu'il nomme « Le Law espagnol », qualifiant ses billets royaux de chimères, dénonçant dans une même verve sa banque, la compagnie des Philippines, les collusions d'intérêt entre la compagnie *Cabarrus et Lalanne* et la Banque de Saint-Charles. En 1785, une réplique anonyme voit le jour en français, *Lettres à monsieur le comte de Mirabeau sur la Banque de Saint-Charles*, qui nous renseigne sur les motifs des attaques de Mirabeau. On y apprend que le comte est stipendié par les réseaux de la Caisse d'Escompte pour faire chuter le cours des actions Saint-Charles – et, de fait, l'ouvrage dangereusement enrayer la dynamique du marché, « les *saint Charles* que j'ai trouvés à 900 fr., et jetés en huit jours à 400 fr., ont coûté cinquante-quatre millions au royaume, et lui auraient, sans moi, coûté en peu de semaines, trois fois autant. Enfin [...], j'ai fait rebrousser les Philippines ; j'ai déjoué l'agiotage sous toutes les formes, qui englobait tout le numéraire du royaume et décourageait toutes les industries honnêtes » écrit Mirabeau à son père⁷. Quant à l'injure d'un Cabarrus brossé sous les traits d'un « Law espagnol », la lettre anonyme III à Monsieur le Comte répond par une autre comparaison plus assassine : celle de Mirabeau en homme qui « n'ayant plus rien à perdre, ni même sa réputation, se pique désormais de devenir patriote »⁸.
- 13 Les lettres d'escompte de la Banque de Saint-Charles sont l'équivalent de crédit destinés à soutenir les entreprises et, selon le défenseur anonyme, « c'est le propre d'une banque que de faciliter en général la masse des entreprises ». Le crédit public « est au commerce des cabestans qui soulèvent des fardeaux que l'on ne peut remuer à bras »⁹. La banque d'Espagne ne fait que remplir son rôle et la manœuvre de Mirabeau est grossière : séduire le peuple en l'assommant de grands mots, comme disait Voltaire : « quand les hommes sont réunis, ils n'ont point le sens commun ; le public est un bœuf, il faut l'assommer »¹⁰.
- 14 Cabarrus joue de son entregent pour faire interdire le livre en Espagne, puis en France. Mais ne pouvant enrayer la chute du cours à Paris, il a l'idée géniale – bien que très peu morale –, à la fin de l'année 1786, de faire racheter par la banque ses propres titres à bas prix à Paris pour les revendre avec profit en Espagne où la baisse est moins accusée : la Banque y fait une opération profitable et les amis français de Cabarrus écoulent à bon compte leurs titres dépréciés. La manœuvre suscite des critiques virulentes et le conseil de la banque – après avoir donné son accord – revient sur sa décision en juillet 1787.
- 15 C'est exactement à ce moment, ô combien critique, que correspondent Valentín de Foronda et Paul Pierre Lemerrier de la Rivière.

Spécificité des lettres

- 16 La première lettre de Foronda du 24 août 1786 à laquelle répond Lemerrier de la Rivière est adressée précisément au *Señor Don Mirabeau, Amigo de los Hombres, marqués célèbre enemigo del Banco*, c'est-à-dire « le Sieur de Mirabeau, Ami des Hommes ». Mais Foronda confond le *comte de Mirabeau*, Honoré-Gabriel Riqueti de Mirabeau (1749-1791), auteur *Des Lettres de cachet et des prisons d'État* (ouvrage cité dans la troisième lettre), avec son père, Victor Riqueti de Mirabeau (1715-1789), le marquis de Mirabeau, surnommé l'« Ami des

Hommes » en raison de l'ouvrage éponyme qui le rendit célèbre en 1756 et devait favoriser son rapprochement avec le docteur Quesnay. Le marquis, destinataire finalement, semble s'en remettre à l'expertise financière de Lemercier de la Rivière, un des maîtres de l'école des physiocrates, plutôt qu'à son fils – le comte – pour répondre au correspondant espagnol, même si le physiocrate affirme servir de secrétaire au comte, alors absent.

- 17 Paul Pierre Lemercier de la Rivière (1719-1801) est né à Saumur sur les bords de la Loire. Parlementaire, ses talents le font connaître, et madame de Pompadour travaille à le faire nommer à l'Intendance des Iles-du-Vent, puis de La Martinique à l'époque de la guerre de Sept Ans. Son administration – dans un contexte d'économie de guerre – lui permet d'affûter ses réflexions économiques qu'il partage déjà avec les premiers physiocrates. Sa longue carrière est marquée par diverses fonctions occupées dans l'administration coloniale et, surtout, par une importante activité de publiciste. Il est théoricien, en matière économique et politique, et porte des propositions constitutionnelles fermes dans le dernier quart du siècle. Ce sont ces compétences financières qui l'amènent à écrire à Valentín de Foronda.
- 18 Valentín Tadeo de Foronda y González de Echávarri (1751-1821) est né, pour sa part, à Vitoria, près de Bergara et de la *Sociedad Bascongada de amigos del país*. C'est un ami de François Cabarrus ; il a contribué à la création de la Banque de Saint-Charles et à la *Compagnie des Philippines*. Il est magistrat, voyage beaucoup en Europe (France, Hollande, Italie, Royaume-Uni), s'intéresse aux questions politiques et à l'économie. Il admire Montesquieu ; Rousseau (il publie, en 1814, *Cartas sobre la obra de Rousseau titulada Contrato social*, La Coruña) ; l'abbé de Condillac – qui fut l'un des plus fervents défenseurs de la liberté du marché comme valeur du juste prix par l'échange, des liens fondamentaux entre l'économie et la politique, de la liberté humaine découlant de l'efficacité économique et non de la religion ou de la morale et dont il traduit *La logique ou les premiers développements de l'art de penser*, en 1794, sous le titre *La lógica de Condillac puesta en diálogos* ; il admire l'abbé Sieyès.
- 19 La chose passionnante dans les lettres échangées avec Lemercier de la Rivière est que celles-ci dévoilent une scansion particulière du développement de la pensée de Valentín de Foronda. De fait, Foronda publie principalement des *cartas* (des lettres-traités) sur des matières qui lui sont chères – économiques et pénales – dans des hebdomadaires espagnols. Ces *cartas* ont été compilées et publiées de façon contemporaine par Manuel González, son imprimeur, en 1789, dans *Espíritu de los mejores diarios que se publican en Europa*¹¹. C'est ce qui explique que Thomas Jefferson en ait eu un exemplaire, lui qui appréciait grandement Foronda, consul général à Philadelphie dès 1801. Elles ont été publiées par la suite sous le titre *Cartas sobre los asuntos más exquisitos de la economía política* en 1821. À titre anecdotique pour notre affaire, je signale que Valentín de Foronda a publié, en 1807, à Philadelphie, des *Observaciones sobre algunos puntos de la obra de Don Quijote*, signé Tadeo de Echávarri. On distingue deux périodes dans ces *cartas*. La première période, de 1786 à 1789, s'organise autour de thèmes récurrents dans sa pensée : les corporations de métiers ; les douanes ; la trilogie physiocrate « propriété, liberté, sécurité ». La seconde période – qui démarre en 1789 et dont la compilation des œuvres paraît en 1794 –, est davantage tournée vers des problèmes liés aux infrastructures ; aux canaux ; aux chemins ; à l'industrie ; au commerce du blé et au monopole, mais aussi à la question des lois criminelles.

20 Ce qui, en définitive, retient l'attention dans ces échanges précoces avec Lemerrier de la Rivière demeure la maladresse d'une pensée en train d'advenir, car ces deux lettres-traités de Foronda sont tout à la fois des terreaux d'expérimentation et des précipités thématiques confus encore, bien qu'elles soient les préludes à sa pensée telle qu'elle va prendre corps sous Charles IV et Godoy¹². Il évolue d'une forme de séduction dépendante de la pensée étrangère des physiocrates (un *afrancesamiento*), vers une maturité, une pensée très personnelle, et nous voulons croire que la polémique autour de la Banque de Saint-Charles a été ce facteur d'évolution de sa pensée vers quelque chose de plus intime et de plus radical dans ses postulats : droits individuels ; pacte social ; souveraineté du peuple. Cette évolution le conduit légitimement à défendre le principe d'égalité à partir de 1808 et à soutenir, sans réserve, une pensée libérale et profondément constitutionnelle. « *Fue propiamente el gobierno absolutista de Carlos IV y Godoy el que más empujó a Foronda hacia el pensamiento liberal radical, opción que se profundizaría aún más durante la guerra de la Independencia, cuando el vitoriano se aproximó ya casi sin reservas al modelo político-constitucional propuesto por los liberales gaditanos* » écrit Ignacio Fernández Sarasola¹³. *Tout pour le peuple, mais sans le peuple*, la devise du despotisme éclairé, est une devise qui a vécu, et qui devient, *tout pour le peuple, mais qu'avec le peuple*. Sa pensée, dès lors, va presque au-delà de celle de Sieyès, telle qu'énoncée dans sa dissertation *Qu'est-ce que le Tiers-Etat* :

Qu'est-ce que le Tiers-État ? Le plan de cet Écrit est assez simple. Nous avons trois questions à nous faire :

1° Qu'est-ce que le Tiers-État ? Tout.

2° Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? Rien.

3° Que demande-t-il ? À y devenir quelque chose.

21 Il est utile, avant d'aller plus loin, d'indiquer que la lettre de Lemerrier de la Rivière figure en espagnol dans le corpus traduit, et c'est dans cette langue qu'elle a été lue par Foronda, en espagnol, comme l'atteste la phrase « *Vuestra merced me dice que no veo con claridad en órden al Banco* » (en italique dans l'original¹⁴), bien que certaines phrases soient citées en français dans la réponse, comme celle-ci « Ah Monsieur que vous êtes charmant ! ». La lettre reçue, donc, est une traduction de l'originale en français. A-t-elle été traduite par Foronda lui-même ? Nous pensons pouvoir affirmer que non. Les styles sont trop distincts pour qu'il puisse avoir traduit lui-même. La prose de Lemerrier de la Rivière est concise ; les phrases sont courtes ; la formulation, toujours laconique. On pourra rétorquer qu'il s'agit d'une traduction et que le traducteur zélé s'efface devant le style de l'auteur. Mais par-delà cette considération, on perçoit un profond souci pédagogue du traducteur – jusque dans le choix du vocabulaire – qui n'est pas celui de Foronda. Les questions claquent, elles sont précises et fuses comme des pointes (« quels sont ces chiffres qui ont permis la comparaison et qui sont ceux qui ont procédé à de tels calculs » « n'est-ce pas un véritable impôt ? N'est-ce pas le pauvre qui le paye ? »¹⁵). La prose de Lemerrier de la Rivière est limpide ; celle de Foronda, besogneuse et tortueuse.

22 Avec sa première Lettre – *Carta escrita a un amigo sobre el Banco Nacional de S. Carlos* – Foronda entend remplir un objectif double : défendre la Banque de Saint-Charles contre les résistances des milieux affairistes et politiques espagnols hostiles ; soutenir fermement son ami Cabarrus contre les attaques procédant de l'étranger. Selon Foronda, le monde se scinde en deux catégories : d'un côté, ceux qui savent, les hommes de cœur, d'honneur et de sagesse et qui, faut-il le préciser, défendent la Banque ; de l'autre, les ignorants, ceux qui peuplent le « royaume de l'idiotisme » et ont juré la perte de la Banque. Dans ce camp se rangent les défenseurs des valeurs « barbares » des siècles

passés, de la religion, de l'ordre, du majorat, des privilèges, des monopoles, hommes frileux rejetant toute nouveauté. Dans sa vision du monde manichéen se dessine la ligne de rupture entre les tenants de l'Ancien Régime et les *novatores* qu'il définit d'emblée comme « emplis de l'idée majestueuse de la liberté du commerce, emportés par le droit délicieux de la propriété, ennemis farouches comme il se doit de tout privilège qui pourrait paraître un monopole » ; les autres, qu'il rejette d'un trait de plume, sont ceux qui tiennent pour un savant celui qui comprend le *credo* en latin et condamnent comme magicien celui qui esquisse une figure géométrique. Sa vision pragmatique d'un monde finissant et d'une nouvelle aube se lèzarde immédiatement, puisque même certains esprits éclairés sont hostiles à la banque, par frilosité dit-il...

L'Espagne, dans sa grande majorité, s'est liguée contre cet établissement de grande valeur. Quelques sujets éclairés, tout emplis – comme il se doit – de l'idée majestueuse de la liberté du commerce, transportés d'enthousiasme par le droit délicieux de la propriété, ennemis farouches – comme il se doit – de tout privilège d'exclusivité qui pourrait paraître un monopole, lui font face. Par amour-propre, pour faire montre de leur esprit et déployer leurs savoirs politiques. Un cortège de mélancoliques, qui jamais n'a conçu une pensée heureuse, joue les Cassandra chaque fois qu'est évoqué le sujet. Et puis surtout, une horde d'ignorants ou, pour être plus juste, d'automates, n'ayant jamais pensé un seul instant, invoquent les foudres contre ledit établissement qu'ils voudraient réduire en cendres, car ils l'observent avec ce même effroi que jetaient les éclipses et les comètes durant les siècles de barbarie où l'homme qui comprenait le *Credo* en latin était réputé être un savant de premier ordre, et celui qui esquissait quelques figures géométriques sur un papier, un devin ou un magicien¹⁶.

23 Il résume ainsi les opérations de la banque :

L'escompte sur les lettres de change ; avancer des fonds aux fabricants ; acquitter les créances passées du Roi dans les Cours étrangères ; administrer toutes les provisions que requièrent l'armée et la marine ; enfin, exporter, vers la France, les sommes que nous devons aux autres Nations¹⁷.

24 De toutes ces opérations la seule qui lui semble mettre en péril les sacro-saints principes de la propriété des individus et de la liberté du commerce est celle portant sur le monopole d'exportation de l'argent ; c'est sur ce point qu'il concentre donc sa démonstration. La faculté d'exporter les piastres (le transfert de fonds moyennant intérêt) profitait à une poignée d'individus et à une foule de contrebandiers qui lésaient le Trésor royal en n'acquittant pas les droits d'exportation. C'est certes un monopole (chose honnie des esprits éclairés comme le sien, comme il le dit, « Personne plus ardemment que moi ne désire que soit anéanti le monopole, que tombent en pièces tous les liens qui entravent le commerce »¹⁸). Mais c'est toutefois un monopole qui doit être limité dans le temps et dont les bénéfices sont immédiatement perceptibles : soustraire le marchand des griffes du « Monopoliste ou Usurier ».

25 S'il se déclare, d'emblée, ennemi des monopoles et des privilèges, en homme pragmatique il tance ses ennemis pour qu'ils s'élèvent contre les vrais problèmes : « s'ils étaient si pénétrés de cet amour patriotique dont ils font tant étalage »¹⁹, qu'ils battent la campagne pour encourager les paysans à réunir les parcelles pour planter ; qu'ils prennent pour cible les corporations archaïques et sclérosantes de la société industrielle « la kyrielle de confréries et autres sociétés d'artisans, inventées dans le seul but de s'arroger un monopole et détruire la concurrence, principe de vie de l'industrie »²⁰. Les *gremios* constituent une cible récurrente de sa pensée qui revient lancinante dans ses lettres (« [...

] *enervan los derechos de los hombres, aumentan la miseria de los pobres, desecan la industria, debilitan el comercio* », écrit-il encore, ailleurs, en 1789).

- 26 Il défend comme une chose vitale la liberté du commerce, qui est sa grande antienne et une conviction intime qu'il garde et réaffirme en 1810 encore, comme dans cette lettre : « *dejémonos de cuentos, no hay mejor tasa ni regidor que la concurrencia, ésta es el juez imparcial que decide soberanamente del precio a que se ha de vender y comprar* ». Il rejette les douanes, les formulaires, les contrôles, les taxes, et surtout, les lois « protectionnistes » contre les étrangers :

Que des lois particulières de naturalisation n'ont pas lieu d'être et qu'il est préjudiciable de semer d'embûches l'établissement des étrangers qui doivent jouir des mêmes avantages que les naturels dès lors qu'ils entrent en Espagne, car ils apportent leurs talents, leur industrie, leurs bras, et peut-être, leur argent²¹.

- 27 Pareillement, dans un grand fatras d'idées, il dénonce tout de go, le plan de réforme des universités, le code des lois (qui doit être réformé), les canaux insuffisants, l'entretien des routes et des chemins trop précaires. Et il voit, dans la banque, l'incarnation de toutes ces idées réformatrices qu'il souhaite mettre en place. La banque a redonné confiance aux épargnants, elle a été un artefact pour capter l'or et l'argent caché dans les puits ; elle a relancé la consommation par la confiance en mettant en échec la thésaurisation délétère. Elle a favorisé les manufactures et le commerce, elle a aidé à accroître le nombre de mariage « répandant la félicité parmi les femmes ». Voilà comment il tance les ennemis de la banque :

Qu'ils guerroient contre les Universités et leur soumettent des plans de réformes afin que ceux qui s'y pressent acquièrent des connaissances utiles et solides. Qu'ils inculquent fréquemment l'idée d'une refonte nécessaire du code des lois. En un mot, qu'ils se proclament ennemis de toutes les inepties, de tous les délires, de toutes ces préoccupations qui farcissent nos têtes et fassent l'éloge de la Banque Nationale [...]. Qu'ils confessent que sans elle, le séisme que l'invention des Billets a provoqué dans le commerce ne se serait guère calmé avant longtemps. Qu'ils disent haut et fort qu'elle a été un artefact pour capter l'or et l'argent cachés au fond des puits, dans les maisons, parce qu'on ne savait pas à quoi les employer et qu'on n'avait pas confiance. *Qu'ils disent encore et encore qu'elle a réduit à néant ces banquiers qui pratiquaient la lettre de change ou, pour être plus juste, ces assassins des portefeuilles des particuliers qui, tels des oiseaux de proie, guettaient le moment où un pauvre malheureux arriverait pour fondre sur lui et le dévorer*. Qu'ils reconnaissent qu'elle a favorisé les manufactures et le commerce ; qu'elle a aidé à accroître le nombre des mariages grâce aux dotations qu'elle distribue, répandant ainsi la félicité parmi les femmes qui renonçaient, faute de soutien économique, aux desseins de la nature²².

- 28 On le perçoit aisément, Foronda est un homme de conviction, mais dans ces années 1786-1787, il est encore et surtout un homme du combat politique, un homme d'idéologie. Son texte est un plaidoyer à la louange de Charles III (« notre Père, notre protecteur, bon et constant »), toute à la gloire de la Banque (dont, soit dit en passant, il est actionnaire). Il le dit lui-même, car il a de la hauteur et de l'humour, « que Votre grâce me pardonne, j'avais oublié que j'étais en train d'écrire une lettre et non un sermon »²³. Comme avait écrit Jean Sarrailh, s'il y a un absolutisme de droit, il existe aussi un absolutisme de fait. Certains Espagnols s'en plaignent, mais la plupart des *Ilustrados* se félicitent d'avoir un tel monarque, prototype du souverain philosophe. Foronda est de ceux-là encore, ayant défendu le « despotisme » monarchique par souci d'assurer le triomphe de l'État²⁴.
- 29 Il y a pourtant un élément très nouveau dans sa lettre : son combat contre les majorats. Il veut que l'on permette de délier les majorats et de les vendre à la condition de placer le

fruit de la vente à la Banque de Saint-Charles. L'idée est séduisante, car elle souligne avec pertinence le problème des biens de mainmorte, qui est essentiellement un problème d'amortissement des biens de l'Église – Jovellanos avait proposé la vente des *baldíos* et Campomanès avait publié en 1765 son traité *Tratado de la regalía de Amortización* avant que le Plan Olavide ne propose l'établissement des *Nuevas poblaciones* dans la Sierra Morena, comme la fondation de La Carolina²⁵. Mais sa pensée, pour autant, ne va pas jusque-là, tout au plus suggère-t-elle un aménagement *légal et restreint* autour de la notion d'inaliénabilité des biens du majorat, qu'il présente comme « inspiré par la fatuité, préjudiciable aux Arts, au commerce et à la population ».

[...]il faut permettre que quiconque le souhaite puisse vendre les biens de son Majorat à la condition de reverser ses capitaux à la Banque. Il résulterait de cette licence des avantages incalculables découlant de l'affranchissement d'un grand nombre de terres²⁶, qui avaient été asservies par des hommes bouffis d'orgueil et désireux de perpétuer leur nom. [...] Quand bien même les fonds ne procéderaient que des Majorats, mon plan est viable et semblable à une baguette magique qui transforme le venin en remède. Ainsi, ces fondations de Majorats, inspirées par la fatuité, si préjudiciables aux Arts, à l'Agriculture, au Commerce et à la Population, ne servant qu'à engourdir les hommes, leur tourner la tête à force d'une suffisance ridicule qui les rend méprisables et ennuyeux aux yeux de tous ceux qui les fréquentent, j'ai la prétention, moi, de les convertir en un fond de profits immense pour l'État²⁷.

30 Il développe, en outre, un projet – une « utopie », dit-il – autour de l'assurance maritime. Il se livre alors à un petit calcul très excentrique, à partir d'une série de spéculations : imaginons, dit-il, que la cargaison d'un bateau vaut vingt piastres, que le bateau fait un voyage par an et que la moitié des bateaux sont assurés par la banque, sans omettre le renchérissement de l'assurance durant l'hiver. Il opère un rapide calcul, et le voilà brandissant un bénéfice de dix millions de piastres pour la banque. C'est là son grand projet, et celui qui lui vaut les moqueries blessantes de Lemerrier de la Rivière, car « ce calcul n'est pas aussi précis qu'une démonstration géométrique ». Rappelons – avant d'en venir à la réponse du physiocrate français – qu'à cette époque, Foronda est un homme encore très influencé par ce temps qu'il dénonce. Pour les besoins de sa démonstration, il n'hésite pas à reprendre certains points propres aux monarques de « ces siècles de barbarie » (tels qu'il les qualifie), comme les droits de douanes élevés pour favoriser l'exportation de produits nationaux au détriment des produits étrangers (en parfaite consonance avec ce que proposait déjà Luis Ortiz à Philippe II en 1558). Foronda est un homme de contradiction, parce qu'il demeure « vieux régime » jusque dans ses métaphores (« Il serait ô combien ridicule de s'arrêter pour friser sa perruque quand le village prend feu »²⁸) et dans sa haine toute quévédienne du banquier « oiseau de proie », assassin des portefeuilles de l'honnête travailleur²⁹.

31 La réponse de Lemerrier de la Rivière, le 29 novembre 1786, est, en effet, humiliante. Il commence par le seul point qui lui semble intéressant, celui des préjudices immenses que les fondations des majorats portent à l'agriculture. Le physiocrate estime que le monopole « scandaleux » de l'exportation des piastres n'a eu d'autre effet que celui de favoriser les activités de contrebande. Il dénonce la surcapitalisation (sans doute deux cents millions de réaux de billion en trop, affirme-t-il) de la Banque de Saint-Charles – au regard du volume et de la nature des opérations qu'elle réalise (escompte de lettres de change, administration des provisions des armées et l'acquittement des dettes royales à l'étranger) – et la perçoit davantage comme une compagnie que comme un établissement bancaire. Mais, pour le reste, il conseille à Foronda – avec une grande

condescendance, il est vrai – de « ne pas écrire sur des sujets [le commerce des particuliers] qui lui sont étrangers » : « [...] il me semble que votre grâce manque d'acuité », lui dit-il avant de l'accabler d'une série de critiques laconiques. Ainsi, l'escompte est à 4,5 % au lieu des 4 % autorisés. Pourquoi ? L'approvisionnement des armées se fait au moyen d'une commission de 10 % et d'un intérêt de 4 %. Est-ce pour le seul profit du Trésor Royal ?³⁰. « Votre Grâce délire de la page 10 à la page 14 [...]. Quelle idée vous êtes-vous forgée des banquiers lorsque vous avez entrepris de les décrire comme des assassins des portefeuilles des particuliers ? ». Quant au projet d'octroyer à la Banque le commerce de l'assurance maritime, Lemerrier est encore plus blessant est cruel :

Vous avez fait là un fort joli rêve, qui vous a procuré sans nul doute le plus délicieux des plaisirs. Je serais bien le plus cruel des hommes de vous priver d'une telle jouissance. Je ne le ferai pas, mais lorsque vous vous réveillerez, de grâce, faites que votre Compagnie adopte un plan qui soit utile au bien public³¹.

- 32 Je laisserai de côté la réplique de Foronda, une lettre fleuve, profondément pédante, filleuse, à la mesure de l'humiliation subie, dont il se défend par vanité :

Je vois, comme je l'ai dit, que Votre grâce me prodigue des éloges à ce propos, et je suis intimement persuadé que les Français sont des êtres de science, d'un goût exquis et d'une grande urbanité, d'une politesse telle qu'elle les conduit à proférer, parfois, dans leurs louanges, de nombreuses âneries, bien qu'agréables³².

- 33 Les calculs deviennent savants, alambiqués ; les références sont procédurières (renvoyant à tel article, de telle cédula, ou de tel décret royal). Les monnaies sont détaillées en livres, en sols, en parité. De fait, dans ces années-là, Foronda est encore un pédant, qui était si heureux de faire étalage de ses connaissances « idéo-électrique (*materias ideo-eléctricas*) » et de « l'harmonie du divin Haydn », qui connaît trop bien les pédants pour ne pas en être (il en parle si bien lorsqu'il les décrit et les apostrophe « aux pédants, qui jamais ne font usage de leur raison, à ceux qui ne savent parler que des couvertures de livres et des éditions et qui, parce qu'ils sont une espèce de caméléon, ne se nourrissent que de vent »³³).

- 34 C'est un pédant coquet, profondément humilié par le courrier de Lemerrier, mais c'est un homme *sincèrement convaincu* de la vertu des mesures qu'il porte. Il l'affirme plusieurs fois : « Je sais également que le sacrifice que fait un citoyen en renonçant à un droit est une vertu mais, en aucun cas, une obligation ; [...] ce sont des vérités gravées dans mon cœur » ; je crois en « le témoignage véritable des maximes d'équité » – en 1787, c'est encore le terme *équité / equidad* qui est utilisé et non *égalité*. Il donne le sentiment d'être plein de morgue, mais il n'en est pas moins sincère, et cette méprise l'ébranle au point de le faire profondément évoluer :

Votre grâce prétend que je délire de la page dix à la page quatorze. Sans doute Votre grâce s'est-elle figurée que j'étais plein d'une morgue qu'elle n'a cessé de vouloir rabattre, désirant que j'amende un vice qui rend l'homme asocial [...] c'est du moins ce que je crois, mais peut-être me suis-je trompé »³⁴.

- 35 Cette confrontation malheureuse avec ceux qu'il pensait suivre l'amène à un repli salutaire sur soi, pour l'affirmation d'une pensée personnelle et ferme.

- 36 Sans doute, faut-il reconnaître que l'homme d'expérience – Lemerrier de la Rivière, 66 ans, ancien intendant et ancien administrateur colonial pour le Comité de Législation

des Colonies – semble faire la leçon au jeune publiciste de 35 ans. Il le fait avec l'arrogance que l'on a souvent reprochée aux membres de la « secte » des physiocrates, au regard de leur rigidité intellectuelle et de leur mépris face à toute opposition. C'est d'ailleurs déjà le ton employé une décennie plus tôt dans la *Lettre sur les économistes*.

- 37 Au-delà de cette joute épistolaire, l'affaire de la Banque de Saint-Charles se dénoue par le biais de diverses opérations liées au marché des canaux parisiens, au cours desquelles les anciens partenaires de Cabarrus, profitant de son emprisonnement, lui impute les pertes³⁵. Le financier, en effet, a été arrêté, puis incarcéré, en 1790, après que diverses irrégularités furent constatées (il sera réhabilité en 1796). Avant sa disgrâce toutefois, Cabarrus avait cumulé les honneurs : en 1784, il avait intégré le Conseil des Finances, en Espagne, puis avait été fait comte, en 1789. En France, Louis Petit de Bachaumont note dans son journal, à la date du 7 octobre 1787, que le contrôleur général Claude Guillaume Lambert souhaite (re)créer une place de directeur du Trésor royal et qu'il entend solliciter Cabarrus qu'il a fait venir à Paris, mais le ministre s'y oppose, excipant des « terribles diatribes » de Mirabeau qui ont fini de discréditer le candidat³⁶.
- 38 Les lettres de Foronda et de Lemerrier de la Rivière témoignent, de fait, de cette même volonté de libéraliser les activités économiques à long terme. Ainsi, en 1829, la banque est liquidée au profit d'une nouvelle institution, le Banco Nacional de San Carlos et une partie des actifs servit également à la création du Banco de San Fernando.

NOTES

1. Il s'agit d'un accord signé entre la France et l'Espagne à Aranjuez le 12 avril 1779 sous les auspices du diplomate français, Charles Gravier, comte de Vergennes, et du premier ministre espagnol, le comte de Floridablanca, en vertu duquel l'Espagne intervenait dans la guerre d'indépendance des États-Unis. Ce traité, partie constitutive du « Pacte des Familles », envisageait l'invasion de l'Angleterre, la récupération de Gibraltar et de la Floride ainsi que la suspension des droits commerciaux des marchands anglais.

2. Sur le parcours de François Cabarrus, voir les travaux de Michel ZYLBERBERG, *Capitalisme et catholicisme dans la France moderne : la dynastie Le Couteux*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2001, ch. 6 ; *id.*, « Capitalisme français et banque espagnole à la fin de l'Ancien Régime : le Canal de Saint-Denis », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 27-3, 1980, p. 353-373.

3. François BLUCHE, *Le despotisme éclairé*, Paris : Fayard, 1969, p. 257.

4. Juan de Aguirre fut le premier associé de François de Cabarrus au sein de la compagnie *Cabarrus et Aguirre*. Celle-ci fut fondée en 1777 par Cabarrus, grâce à un emprunt de 200 000 réaux de billon. En 1782, cette compagnie est dissoute, après que Cabarrus dut verser une forte indemnisation à Juan de Aguirre. Il fonde, alors, la maison de commerce *Cabarrus et Lalanne*, en association avec son oncle, Paulin Lalanne, concomitamment à la fondation de la Banque de Saint-Charles. Voir Michel ZYLBERBERG, *Capitalisme et catholicisme dans la France moderne : la dynastie Le Couteux*, *op. cit.*, p. 180-183.

5. Le système imaginé par John Law a été mis en place en France, sous la régence de Philippe d'Orléans, de 1716 à 1720, dans le but de liquider la dette. Créée par Law, la Banque générale a absorbé également l'activité coloniale française de la Compagnie perpétuelle des Indes. À

l'origine des premières grandes émissions de titres boursiers, le système de Law est une étape fondamentale de l'histoire des bourses de valeurs.

6. Voir Rafael MORENO FERNÁNDEZ, « El banco de San Carlos: La quiebra del principio de prudencia tras la salida en 1790 de Cabarrús y su equipo directivo », *De computis. Revista española de historia de contabilidad*, 18, juin 2013, p. 58-59.

7. Honoré-Gabriel Riqueti de MIRABEAU, *Mémoires biographiques, littéraires et politiques*, t. V, Bruxelles : Peeters, 1834, p. 164-165.

8. *Lettre à M. le comte de Mirabeau sur la Banque de Saint-Charles et la Caisse d'Escompte*, 1785, lettre III, p. 37, version digitalisée de l'ouvrage accessible en ligne https://books.google.fr/books?id=DWw-AAAAAAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

9. *Ibid.*, p. 40.

10. *Ibid.*, p. 42.

11. Valentín de FORONDA, *Espíritu de los mejores diarios que se publican en Europa*. Voir la version en ligne, <http://hemerotecadigital.bne.es/issue.vm?id=0003912508&search=&lang=fr>.

12. En 1788, Charles IV d'Espagne monte sur le trône et nomme, en 1792, Godoy au poste de secrétaire d'État en remplacement du comte d'Aranda.

13. Ignacio FERNÁNDEZ SARASOLA, *Valentín de Foronda, escritos políticos y constitucionales*, Bilbao : Universidad del País Vasco, 2002.

14. « Votre grâce me fait remarquer que pour ce qui est de la Banque, il lui semble que je manque d'acuité », traduction établie par Béatrice Perez (Paul Pierre LEMERCIER DE LA RIVIÈRE, *Pour la Pologne, la Suède, l'Espagne et autres textes. Œuvres d'expertise (1772-1790)*, Présentation et transcription par Bernard Herencia avec la contribution de Béatrice Perez, Genève : Stlatkine, 2016, p. 256).

15. Paul Pierre LEMERCIER DE LA RIVIÈRE, *op. cit.*, éd. cit., p. 251.

16. « La mayor parte de España se ha conjurado contra este precioso establecimiento. Algunos sujetos dotados de luces, llenos justamente de la majestuosa idea de la libertad del comercio, entusiasmados del delicioso derecho de propiedad, enemigos declarados justamente de todo privilegio exclusivo, de todo lo que huele a monopolio, pero llenos de amor propio, por ostentar ingenio, y desplegar sus conocimientos políticos le hacen frente. Una tropa de melancólicos que jamás han tenido un pensamiento alegre, vaticinan los sucesos más melancólicos siempre que se habla de este asunto. Y sobre todo un batallón de ignorantes, o por mejor decir de autómatas; pues jamás han meditado un solo minuto, disparan rayos y globos de fuego contra este edificio, y lo quisieran reducir á ceniza: pues lo miran con aquel terror que se veían los eclipses y los cometas en aquellos siglos de barbarie, en que era reputado por sabio de primer orden el que entendía el credo en latín, y por un Mago o Hechicero el que trazaba en un papel algunas figuras geométricas » (Paul Pierre LEMERCIER DE LA RIVIÈRE, éd. cit., p. 238). Dans cet article, la graphie des citations espagnoles a été modernisée.

17. « ¿Cuáles son las operaciones que ha hecho el Banco?... El descuento de letras: anticipar algunas cantidades a los fabricantes: poner el dinero que ha necesitado el Rey en las Cortes extranjeras: administrar todas las provisiones que exige el ejército y la marina: y pasar a Francia el dinero que debemos á las demás Naciones » (*ibid.*, éd. cit., p. 239).

18. « Nadie querrá más de corazón que yo que se conserven á los hombres sus derechos. Nadie apetece con mas ahínco que se haga añicos el monopolio: que se despedacen todos los lazos que tienen encadenado al comercio: y que se destierre para siempre del diccionario (o que se oiga sólo cuando una utilidad y necesidad incontrastable del estado lo exijan) aquella horrible voz de privilegio exclusivo » (*ibid.*, éd. cit., p. 239).

19. « [...] porque si ellos estuvieran penetrados del amor patriótico de que tanto blasonan [...] » (*ibid.*, éd. cit., p. 242).

20. « [...] pinten con todo el horror que les dictará el cariño nacional de que afectan estar penetrados todas aquellas cofradías o asociaciones de artesanos, inventadas para fijar el monopolio, y destruir la concurrencia, alma de la industria » (ibid., éd. cit., p. 243).
21. « Persuadan a la Nación que es tan ridícula como funesta aquella distinción que se hace de naturales y extranjeros: que no debe haber leyes particulares para la naturalización: que es perjudicial erizar de dificultades el establecimiento de los extranjeros [...] » (ibid.).
22. « Armen la guerra á las Universidades, y ofrézcanles planes de reforma, para que los concurrentes á ellas estudien cosas útiles y sólidas. Inculquen á menudo sobre la necesidad de refundir de nuevo el código de las leyes. En una palabra, declárense enemigos de todos los absurdos, de todos los delirios, de todas las preocupaciones de que estan rebosando nuestras cabezas, y elogien al Banco Nacional [...]. Confiesen que sino hubiera sido por él no se hubiera sosegado en mucho tiempo el terremoto que produjo en el comercio la invencion de los Villetes. Publiquen que ha sido una bomba inspirante del oro y plata que se hallaba en los pozos de las casas, porque no sabian en que emplearlo, y les faltaba la confianza. Repitan que ha sido el aniquilador de aquellos banqueros que hacian el cambio de letras, ó por mejor decir de aquellos asesinos de los bolsillos de los particulares, que como unas aves de rapiña estaban esperando á que llegase un desgraciado para arrojarle sobre él y devorarlo » (ibid.). Nous soulignons.
23. « Amigo, Vm. perdone, no me acordaba que estaba escribiendo una carta, y no un sermón ». Id., éd. cit., p. 244.
24. Voir François BLUCHE, *Le despotisme éclairé*, op. cit. et Jean SARRAILH, *L'Espagne éclairée de la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Paris : Klincksieck, 1954.
25. L'expérience est présentée au public français dans le journal des physiocrates : Nicolas BAUDEAU, « Établissement de la Colonie, fondée en Espagne, sous le nom de la Nouvelle Caroline, dans la Sierra Morena », *Éphémérides du citoyen*, t. X, 1767, p. 221-227.
26. « De cette licence découleraient les avantages incalculables inhérents à la liberté recouvrée d'un grand nombre de terres qui doivent jouir de cette liberté ». (Variante 1793).
27. « Pero ántes de privarle de semejante privilegio es preciso que se dé permiso á todos los Mayorazgos de vender sus bienes con la condicion de traspasar sus capitales al Banco. De esta licencia resultaria las inapreciables ventajas que son consiguientes á que entren á gozar la libertad que les corresponden una inmensidad de tierras que esclavizaron unos hombres forrados de vanidad, y deseosos de perpetuar su nombre. [...] Quando el fondo solo pertenezca á los Mayorazgos entra mi plan, el qual es una baqueta mágica que tiene la virtud de convertir el veneno en triaca; pues aquellas fundaciones mayorazgales, inspiradas por el orgullo, perjudicialísimas á las Artes, á la Agricultura, al Comercio, á la Poblacion, y que solo son preciosas para entumecer los hombres, perturbar su cabeza con un humo ridículo, y hacerlos despreciables y fastidiosos á todos los que los tratan, pretendo convertirlas en un fondo inmenso de utilidades para el estado ». Paul Pierre LEMERCIER DE LA RIVIÈRE, éd. cit., p. 245.
28. « Seria muy ridículo que se detuviera uno á componer los rizos quando se incendia un pueblo ». Ibid., p. 242.
29. Voir le texte cité précédemment.
30. L'approvisionnement des armées a fait l'objet d'une commission d'enquête en raison de soupçon de fraudes et conflits d'intérêt entre la compagnie Cabarrus et Lalanne et la Banque de Saint-Charles, ce qu'utilise fort habilement Lemercier de la Rivière.
31. « Vm. ha tenido un hermoso sueño, y no puede ménos de encontrar en él el placer mas delicioso: así seria yo tan cruel como injusto en privarle de semejante placer. No haré tal cosa, pero quando despierte la suplico pare su atencion en mis reflexiones, y empeñe á su Compañía á adoptar un plan que sea mas útil al bien público [...] ». Paul Pierre LEMERCIER DE LA RIVIÈRE, éd. cit., p. 248.
32. « [...] veo, vuelvo á decir, que Vm. me lisongea en dicha comision, y como estoy intimamente persuadido á que los Franceses son unos sugetos llenos de ciencia, buen gusto, y sobre todo de urbanidad; pues esta es tan grande, que les hace decir algunas veces en sus cumplimientos necedades; pero necedades agradables, no me esperaba que tuviera Vm. la bondad de anegarme en un diluvio de personalidades, ó por mejor decir, de desvergüenzas, de dicterios y de insolencias ». Ibid., p. 256.

33. « [...] en una palabra á los pedantes, á los que no hacen jamas uso de su razon, á los que no saben sino hablar de las portadas y ediciones de los libros, y que siendo una especie de camaleones, se alimentan del ayre poniendo mas conato en el modo de herirlo, que el divino Hayden en deleytarnos el oido con un sin número de modulaciones tan originales como armoniosas ». *Ibid.*, p. 257.

34. « Vm. me dice que deliro desde la página diez hasta la catorce. Sin duda que ha creído Vm. que estoy lleno de orgullo segun se ha empeñado en abatirme, y que quiere que corrija un vicio que hace insociables á los hombres. Doy á Vm. infinitas gracias por su buen deseo, pero permítame decirle que se equivoca en creer que es falso que el Banco ha acreditado los Villetes de Estado. [...] Así lo creo ». *Ibid.*, p. 267.

35. Sur le détail de ces dernières opérations, voir Michel ZYLBERBERG, « Capitalisme français et banque espagnole à la fin de l'Ancien Régime », art. cit, p. 369-373.

36. Louis Petit de BACHAUMONT, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France depuis MDCCLXII jusqu'à nos jours, ou journal d'un observateur*, t. XXXVI, Londres : Adamson, 1789, p. 77.

RÉSUMÉS

Cet article – centré sur les échanges épistolaires entre Paul Pierre Lemercier de la Rivière (1719-1801) et Valentín de Foronda (1751-1821) – se propose de revenir sur un épisode financier franco-espagnol qui défraya la chronique et les passions dans les années 1780. Les *Lettres sur la Banque de Saint-Charles (Cartas sobre el banco de San Carlos)*, publiées une première fois en 1787, révèlent un échange épistolaire entre novembre 1786 et janvier 1787 entre Lemercier de la Rivière, qui se trouve à Paris, et Valentín de Foronda, qui écrit d'abord de Bergara, puis de Madrid. Le thème est le fonctionnement de la Banque de Saint-Charles et son avenir. Ces lettres seront l'occasion de présenter les enjeux financiers des réseaux espagnol et français ; François de Cabarrus, le directeur de la Banque et ami de Foronda ; le comte de Mirabeau, ennemi farouche de la Banque ; enfin, le contenu même des lettres et leur ambition de libéraliser les activités économiques. L'intérêt pour Valentin de Foronda vient de son influence politique dans les dernières années du règne de Charles III et son évolution vers des positions libérales et constitutionnelles fermes ; il vient aussi de sa réflexion plus vaste sur le commerce. Enfin, ces lettres sont des laboratoires d'idées qui, de façon précoce, mettent en ébullition une pensée en train d'advenir, prenant tout son sens sous Charles IV.

Este artículo – centrado en la relación epistolar entre Paul Pierre Lemercier de la Rivière (1719-1810) y Valentín de Foronda (1751-1821) – propone volver sobre un episodio financiero franco-español que dominó los titulares y desató las pasiones en los años 1780. Las *Cartas sobre el banco de San Carlos*, publicadas por primera vez en 1787, revelan un intercambio epistolar de noviembre de 1786 a enero de 1787 entre Lemercier de la Rivière, que se encuentra en París, y Valentín de Foronda, que escribe primero de Bergara y luego de Madrid. El tema es el funcionamiento del Banco de San Carlos y su futuro. Estas cartas permiten presentar los retos financieros de la red española y francesa; a Francisco de Cabarrús, director del Banco y amigo de Foronda; al conde de Mirabeau, feroz enemigo del Banco y, por último, el contenido mismo de las cartas y su ambición de liberalizar las actividades económicas. El interés en Valentín de Foronda proviene de su influencia política en los últimos años del reinado de Carlos III y de su evolución hacia posiciones liberales y constitucionales firmes; también procede de su reflexión más amplia sobre el comercio. Finalmente, estas cartas son laboratorios de ideas que, en etapa

temprana, ponen en tensión un pensamiento en proceso de construcción, que cobra todo su sentido bajo Carlos IV.

INDEX

Palabras claves : Banco de San Carlo, fisiócratas, Paul Pierre Lemercier de la Rivière, Valentín de Foronda, Carlos III, Mirabeau, Cabarrús, monopolio, mayorazgo

Mots-clés : Banque de Saint-Charles, physiocrate, Paul Pierre Lemercier de la Rivière, Valentín de Foronda, Charles III, Mirabeau, Cabarrus, monopole, majorat

AUTEURS

BERNARD HERENCIA

Université Paris-Est, Laboratoire Interdisciplinaire d'Étude du Politique

BÉATRICE PEREZ

Sorbonne Université, CLEA